

CHARTRE entre le Collectif Organisateur et les Structures Participantes *

*(associations et collectifs informels)

*Document disponible sur le site de TUTS, dans les « outils » et à remettre aux participants des réunions d'information.

Le collectif Organisateur TOUS Unis TOUS solidaires, composé de 18 associations dites « Associations coorganisatrices », et soutenu par la métropole, la ville de Lyon et le groupe SEB, est constitué pour mettre en œuvre une action de promotion du bénévolat auprès du Grand public, qui se déroulera sur un mois du 1^{er} au 31 mars 2018. Au cours de cette action, tout citoyen pourra « découvrir et tester une ou plusieurs expériences de bénévolat » dans une ou plusieurs associations, ou collectifs informels, dits « structures participantes ».

Cette action est construite en référence à des valeurs de solidarité, de développement du lien social et de la cohésion sociale dans le respect de l'identité de chaque structure participante. Elle s'adresse à toute association, dans le respect de l'application de la Loi 1901, ou Collectif informel, dont l'objet n'est pas religieux, politique ou sectaire. Le collectif organisateur de Tous Unis Tous Solidaires se réserve la possibilité de ne pas valider la candidature d'une structure qui poursuivrait de tels objectifs. Il décline toute responsabilité dans le cas où une structure les aurait masqués.

Le collectif Tous unis Tous solidaires s'engage à :

- Mettre à disposition des structures participantes un site internet permettant de déposer les expériences de bénévolat proposées au Grand Public : www.tousunistoussolidaires.fr
- Communiquer globalement sur l'opération par tous moyens (médias, presse, affichages, flyers, etc...) et mettre à disposition des outils de communication pour chaque structure participante.
- Assurer la promotion gratuite de l'opération Tous Unis Tous Solidaires à l'exclusion des frais engagés par chaque structure participante.

Le collectif Organisateur **Tous Unis Tous Solidaires se désengage** de toute responsabilité et toute poursuite lors de l'expérience d'un « Bénévole d'un jour » au sein de la structure participante.

La structure participante accueillante s'engage à :

- Nommer un « référent unique » comme interlocuteur avec le collectif TUTS
- Assurer la promotion de son offre de découverte du bénévolat dans son environnement, par tous ses moyens habituels et en s'appuyant sur les outils fournis par le collectif organisateur.
- Réserver un accueil personnalisé à chaque « bénévole d'un jour » comportant un temps d'accueil et de présentation de la structure, un temps d'expérience concrète, un temps de débriefe.

Outils disponibles sur www.tousunistoussolidaires.fr

- Prendre les dispositions nécessaires concernant les assurances. Le collectif Tous unis Tous solidaires se dégage de toute responsabilité civile et pénale dans ce domaine.
- En cas d'accueil d'un mineur, la structure accueillante devra répondre à toutes les obligations juridiques - en lien avec ce public
- Participer au bilan de l'opération proposé par le collectif organisateur de Tous Unis Tous Solidaires : répondre à une première enquête rapide au terme de l'opération puis à une seconde adressée 6 mois après.